



DELIBERATION N° 17/2022/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 28 JANVIER 2022 A 09H00
À LA SALLE DE DÉLIBÉRATION « DANIELLE BREVET » DE LA CACL

PORTANT APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 À LA CONVENTION ACTION CŒUR DE VILLE DE CAYENNE

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Conseillers Présents : 32
Nombre de Procurations : 08
Date de convocation : jeudi 20 janvier 2022

Nombre de suffrages exprimés : 40
Vote :
Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monique AZER - Dominique BERTONI - Daniel CASTOR - Louis-Mike CALUMEY - Kenny CHEN-TUNG - Claire CHINON - Albanie CIPPE, 9^{ème} Vice-Présidente - Xavier CLERVAUX - Liser CLIFFORD - Seedna DELAR - Yahya DAOUDI - Corine DIMANCHE – Thierry ELIBOX, 8^{ème} Vice-Président - Elaine JEAN (visio) - Farah KHAN GRISET, 7^{ème} Vice-Présidente - Teed GASPARD - Patrick LECANTE, 4^{ème} Vice-Président - Chester LEONCE (visio) - Phong LY, 5^{ème} Vice-Président (visio) - Yolande MILZINCK-CINCINAT - Sandrine JACQUES-GAÏL - Roland LOE-MIE, 1^{er} Membre du Bureau - Claude PLENET, 3^{ème} Vice-Président - Stéphanie PREVOT BOULARD, 3^{ème} Membre du Bureau (visio) - Anne-Michèle ROBINSON, 6^{ème} Vice-Présidente - Magali ROBO-CASSILDE, 2^{ème} Membre du Bureau - Hélène SERVIUS - Corinne SIGER - Serge SMOCK, Président - Eliodore TORVIC - Sandra TROCHIMARA, 2^{ème} Vice-Présidente - Patricia VICTOR

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES : Julner BELIZAIRE → **Procuration** à Farah KHAN GRISET – Ruth BIDIU-CEPRIKA → **Procuration** à Louis-Mike CALUMEY - Pascal BRIQUET → **Procuration** à Xavier CLERVAUX - Jean-Victor CASTOR → **Procuration** à Corine DIMANCHE - Jean-Philippe CHAMBRIER → **Procuration** à Daniel CASTOR - Serge FELIX → **Procuration** à Liser CLIFFORD - Nestor GOVINDIN → **Procuration** à Chester LEONCE – Hélène PAUL → **Procuration** à Sandra TROCHIMARA

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : Gilles ADELSON, 1^{er} Vice-Président - Rolande SILEBER

ÉTAIENT ABSENTS : Serge BAFAU - Eugène EPAILLY - Christian FAUBERT - Mickaël MANCEE - Tineffa NAISSO - Marie-Laure PHINERA-HORTH - Axel RINO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Anne-Michèle ROBINSON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi N°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique ;

Vu l'Arrêté Préfectoral No.698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n°2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la décision du Ministère de la Cohésion des Territoires en date du 6 avril 2018 sélectionnant Cayenne dans la liste des 222 villes retenues dans le cadre du dispositif « Action Cœur de ville » ;

Vu la convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de ville » de Cayenne, signée le 28 septembre 2018 ;

Vu l'avenant numéro 1 de projet à la convention cadre « 'Action Cœur de Ville » du 23 décembre 2020 ;

Entendu l'avis favorable des Commissions « Habitat et aménagement », « Déchets », « Développement économique » et « Cohésion sociale et politique de la ville » ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Finances/ Fiscalités réunie en séance le mardi 25 janvier 2022 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau le mercredi 26 janvier 2022 ;

Entendu le **Rapport N° 17/2022/CACL** relatif à l'approbation de l'avenant n° 2 à la convention Action cœur de Ville (ACV) de Cayenne.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après avoir délibéré à l'unanimité :

PREND ACTE du **Rapport N° 17/2022/CACL** du Président relatif à l'approbation de l'avenant n° 2 à la convention Action Cœur de Ville (ACV) de Cayenne.

APPROUVE l'avenant n °2 à la convention Action Cœur de Ville (ACV) de Cayenne listant les actions engagées, les nouvelles actions et leur plan de financement comme suit :

Programme opérationnel « Action Cœur de Ville » validées CACL/Cayenne				
Actions	Coûts	Délibération CACL	Plans de financements	Calendrier
DIRECTION DE L'HABITAT DE L'AMENAGEMENT ET DE LA MOBILITE				
Mise en place d'une OPAH-RU 2	10 819 306€	Délibération n°82/2018/CACL	Ville : 1 548 500€ ANAH : 7 407 806€ LBU : 1 638 000€ BDT : 150 000€ CACL : 75 000€	2020- 2025
Mise en œuvre d'ateliers de sensibilisation et d'information sur les aides relatives à l'amélioration de l'habitat	6 000€	Délibération n°88/2021/CACL	Action intégrée à la convention cadre CACL-ADIL	2021
Lancement du dispositif « Ma boutique à l'essai »	24 500€	Délibération n°30/2020/CACL	Ville : 4 500€ CTG : 7 000€ CACL : 3 500€ ANCT : 10 000€	2019- 2023
Aménagement des berges du canal Laussat (phase 2)	10 911 611€	Délibération n°93/2019/CACL	ANRU : 5 728 888,90€ CTG : 754 121,96€ Ville : 2 338 331,82 € DSIL : 1 750 000€ CACL : 340 319€	2019- 2022
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE ECONOMIQUE				
Requalification du secteur Vieux port – étude d'opportunité et de faisabilité	87 600€	-	Accompagnement technique CACL	2019- 2023

Programme opérationnel 2022 « Action Cœur de Ville » CACL/Cayenne			
Actions	Coûts	Subventions sollicitées	Calendrier
DIRECTION DE L'HABITAT DE L'AMENAGEMENT ET DE LA MOBILITE			
Réalisation de la programmation du schéma directeur ACV	45 534€	BDT : 36 427€ CACL : 9 107€	2019-2020
Mettre en place la démarche LOVAC via l'appel à projet "logements vacants"	-	Accompagnement technique dans un premier temps	2021-2026
Continuer la mise en œuvre des ateliers de sensibilisation et d'information sur les aides relatives à l'amélioration de l'habitat	6 000€	CACL : 6 000€ (Action intégrée à la convention cadre CACL-ADIL)	2022
Développer un processus complet d'auto-réhabilitation/auto-construction encadrées pour accompagner les habitants les plus défavorisés dans la requalification de leur logement (Axe 1 PIA ville durable NPNRU)	8 297 909€	LBU : 2 165 540€ ANRU : 3 342 625€ ANAH : 1 027 847€ (24 000€ actés) ADEME : 669 231€ CTG : 334 616€ CACL : 59 213€ BDT : 631 914€ EDF : 66 923€	2021-2026
Expérimenter un projet de médiation en santé, au sein du centre-ville et en direction du public SDF et en errance	55 540€	Cayenne : 16 000€ ANCT : 8 000€ CACL : 16 000€ MILDECA : 7 770€ Plan pauvreté : 7 770€	2022-2025
Mise en place du BHNS	166 000 000€	Accompagnement technique en lien avec les commerces	2021-2023
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE ECONOMIQUE			
Etude marketing territoriale	40 000€	Ville : 4 000€ DPV : 16 000€ CACL : 20 000€	2021 - 2022
Mise en place d'un dispositif d'acquisition, de requalification, et d'exploitation du foncier commercial	70 000€	BDT : 56 000€ CACL : 10 000€ Cayenne : 4 000€	2022
Réalisation d'une pépinière d'entreprises multi-sites (PIA)	458 224€	Ville : 22 911€ ANRU : 203 290€ CTG : 122 467€ CACL : 7 500€ (étude ingénierie) EDF : 8 164€ A solliciter en phase opérationnelle : 93 892€	2021-2023
Expérimenter l'harmonisation des façades et des devantures commerciales sur une rue de Cayenne	0€	Accompagnement technique dans un premier temps	2022
« Mon centre-ville a un incroyable commerce »	35342	ANCT : 10 000€ Ville : 5 342€ BDT : 10 000€ CACL : 5 000€ CTG : 5 000€	

DIRECTION DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT			
Aménagement d'espaces publics, d'hyper-proximité issus de la filière recyclage au Village Chinois (PIA)	191 250€	CACL : 3 750€ (étude ingénierie) Ville : 26 250€ ANRU : 90 000€ ADEME : 6 750€ CTG : 30 000€ EDF : 4 500€ A solliciter en phase opérationnelle : 30 000€	2019-2023
Expérimenter la végétalisation des trottoirs de la rue Lallouette et travailler sur une dent creuse	135 700€	Etat : 135 700€ Accompagnement technique de la CACL	2021-2022
COMMUNICATION			
Communication sur le programme et valorisation des actions	-	CACL : 10 000€	2022

AFFECTE, sur ces bases, la participation de la CACL au programme « Action Cœur de Ville » (ACV) de Cayenne pour un montant de **501 889 euros** au titre de l'année 2022 sur les lignes budgétaires prévues à cet effet :

- **Planification : 9 107 €**
- **Habitat : 80 213 €**
 - 59 213 € à engager en 2022 mais les crédits de paiement seront étalés sur 5 ans
 - 6 000 € engagés dans le cadre de la convention 2021-2022 CACL-ADIL)
 - 15 000 € pour l'OPAH –RU au titre de 2022 (cf. délibération n°82/2018/CACL)
- **Cohésion sociale et politique de la ville : 16 000 €**
- **Aménagement opérationnel : 340 319 €** (paiement de l'engagement 2019 cf. délibération n°93/2019/CACL)
- **Développement économique : 42 500 €**
- **Déchets : 3 750 €**
- **Communication : 10 000 €**

AUTORISE le Président à signer l'avenant n° 2 à la convention Action Cœur de Ville (ACV) ci-annexée.

AUTORISE le Président sur ces bases à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 28 janvier 2022

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK